

Prise en charge des coûts fixes : une nouvelle aide pour les entreprises



Cette aide doit permettre de faire face aux pertes d'exploitation qui ne sont pas totalement compensées par le fonds de solidarité. La démarche étant plutôt complexe il est fortement conseillé de s'appuyer sur son expert-comptable.

Une aide exceptionnelle pour la prise en charge des coûts fixes des entreprises vient d'être mise en place. Ce dispositif, opérationnel depuis la fin du mois de mars suite au <u>Décret n° 2021-310 du 24 mars 2021</u>, vise ainsi à compenser les coûts fixes non couverts des entreprises dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19.

Quelles entreprises peuvent bénéficier de ce dispositif?

Ce nouveau dispositif s'adresse aux entreprises faisant l'objet d'une interdiction d'accueil du public ou appartenant aux secteurs du 'plan tourisme' (listes S1 et S1 bis) ou ayant au moins un de leurs magasins





de vente situé dans un centre commercial de plus de 20 000 m2, faisant l'objet d'une interdiction d'accueil du public et qui répondent à toutes les conditions suivantes :

- créées avant le 1er janvier 2019 pour l'aide au titre des mois de janvier et février, avant le 28 février 2019 pour l'aide mars-avril, avant le 1er avril 2019 pour l'aide mai-juin,
- avoir perdu plus de 10 % de son chiffre d'affaires en 2020 par rapport à celui de 2019,
- réalisant plus d'1 M€ de chiffre d'affaires mensuel ou 12 M€ de chiffre d'affaires annuel,
- justifiant d'une perte d'au moins 50 % de chiffre d'affaires et éligibles au fonds de solidarité en janvier 2021 ou en février 2021,
- ayant un excédent brut d'exploitation négatif sur la période janvier-février 2021.

Par ailleurs, parce que certaines petites entreprises ont des coûts fixes plus élevés et que la moyenne et insuffisamment couverts par le fonds de solidarité, le dispositif sera ouvert aux entreprises des secteurs suivants sans critère de chiffre d'affaires (mais répondant aux deux autres conditions) :

- les loisirs indoor (salle d'escalade, bowling, etc.),
- les salles de sport,
- les jardins et parcs zoologiques,
- les établissements thermaux,
- les entreprises du secteur HCR et les résidences de tourisme situées en montagne.

Comment calculer le montant de l'aide ?

Le calcul de cette aide est basé sur les pertes brutes d'exploitation (EBE – Excédent brut exploitation) - voir tableau ci-dessous-, soit les recettes desquelles sont déduites les charges d'exploitation de l'entreprise. Les charges financières et les dotations aux amortissements ne sont pas prises en compte dans l'assiette de l'aide.

Le dispositif est calibré pour couvrir 70% des pertes d'exploitation pour les entreprises de plus de 50 salariés et 90% des pertes d'exploitation pour les entreprises de moins de 50 salariés, dans la limite de 10M€ sur le premier semestre de l'année 2021.

Comment bénéficier de l'aide ?

- depuis le 31 mars 2021 : les entreprises éligibles peuvent déposer leur demande pour les mois de janvier et février 2021 à partir de leur espace professionnel sur le site <u>impots.gouv.fr</u>. Une attestation de leur expert-comptable sera exigée.
- à compter du mois de mai 2021 : pour les demandes pour les mois de mars et avril 2021.
- à compter du mois de juillet 2021 : pour les demandes pour les mois de mai et juin 2021.

Une première foire aux questions est accessible sur <u>impots.gouv.fr</u>. Le coût de ce dispositif est estimé à environ 300 M€ par mois.





Plan de relance : les industriels rêvent d'un retour vers le futur



Le plan de relance doit emboîter le pas aux mesures d'urgences imposées par la crise sanitaire. Le gouvernement y voit l'occasion de mobiliser les entreprises en un temps record pour une reconquête industrielle urgente.

Il paraît bien loin, le temps où le dirigeant de feue Alcatel - un marseillais - se vantait d'en faire une entreprise sans usines. Garder 'l'intelligence', refiler la pollution : le pari de la délocalisation avait pour but de 'maximaliser la valeur de l'actionnaire'. Il finit en réalité par enclencher la spirale du déclin d'un groupe bientôt sans usines et sans salariés.

La délocalisation est une idée qui fait son chemin. D'un plan social à un autre, le chômage se massifie au



sein du tissu manufacturier français. Il est pris en charge par un Etat providence qui accompagne, puis alimente le mouvement de destruction d'un outil industriel ployant, petit à petit, sous des charges sociales, des impôts sur les sociétés ainsi que des impôts de production hors normes à la fin des années 2000.

« Un déclassement devenu irrécupérable ? »

Ni l'euro, ni l'Europe n'arrangent les choses depuis lors, bien au contraire : la France ne maîtrise plus l'ensemble de la chaine de l'industrie nucléaire depuis la décision de l'Etat (mandat Hollande) de donner l'activité turbine d'Alsthom à l'américain General Electric. L'Etat, après avoir obligé EDF à vendre à prix coutant de l'électricité à des concurrents bien plus polluants dans le cadre d'une directive européenne, vient maintenant d'annoncer le prochain démantèlement de ce – presque – ultime fleuron de l'industrie française.

Il n'aura donc fallu qu'une vingtaine d'année pour que l'industrie pèse à peine 10% du PIB français. A en croire Bruno Lemaire, ministre de l'économie, des finances et de la relance « nous ne sommes pas loin du moment où le déclassement deviendra irrécupérable ».

Premier arrivé, premier servi

Le gouvernement a donc (en même temps) promis d'affermir la « compétitivité et la souveraineté économique » (34 milliards) ; de hâter la transition écologique (30 milliards) ; et d'assurer la cohésion sociale et territoriale (30 milliards).

Cent milliards tout ronds, voici en quoi consiste le plan 'France relance' – présenté en septembre dernier – qui doit être déployé en un temps record en vue de soutenir la reprise de l'économie. « Le train de la relance ne passera pas deux fois. Le principe est simple : premier arrivé, premier servi », synthétise le nouveau sous-préfet à la relance du Vaucluse, <u>Julien Fraysse</u>. Au plan national, il est question d'assurer le décaissement de 40 milliards d'euros dès 2021. Ce montant intégrant 10 milliards de réduction d'impôts de production qui pèsent sur la compétitivité des entreprises.

« La philosophie de ce plan est radicalement différente de celle d'un plan d'aide et de ses mesures d'urgence » (détaillées ci-dessous pour le Vaucluse). France relance doit, d'une part « porter suffisamment d'activité pour éviter les faillites » et d'autre part, se placer à un horizon de 10 ans pour « créer les emplois de demain en accélérant la transformation de l'économie et de l'industrie française », recadre Julien Fraysse.

4 avril 2025 |



Ecrit par le 4 avril 2025



Bon nombre d'entreprises ont la volonté de faire grossir leur activité, mais elles n'ont pas de foncier aisément accessible, ni assez de main d'œuvre qualifiée ou de cadres à former ou à recruter.

Beaucoup d'appelés, bien peu d'élus pour l'instant

Le plan, qui regroupe une incroyable quantité de dispositifs et d'agences, n'a pas vraiment bien démarré. Mi-mars, 24 dossiers industriels de notre région avaient été retenus dans le giron du programme « Territoire d'industrie » pour un montant de subvention de l'Etat de 13M€ et un effet de levier au mieux cinq fois supérieur, soit environ 50M€ d'investissement. « Les délais de réponse sont longs. Il y a même des dossiers trainent depuis novembre dernier. Et les refus, non motivés, augmentent crispation de nos collègues», souligne Tomas Redondo, secrétaire général de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) en Vaucluse.

« La déception est à la mesure de l'engouement. »

L'Agence de service et de paiement (ASP) – opérateur centralisé du dispositif 'industrie du futur' – tente en ce moment même d'écluser les milliers de demandes reçues et ne rouvrira qu'au mois de mai. Elle



distribue, par simple courriel, des fins de non recevoir à tour de bras. La déception est à la mesure de l'engouement : fin 2020, 15% des entreprises industrielles avaient déposé un dossier dans le cadre de France relance. Mais « la sélection est forte, 10 à 15% des projets sont retenus », se désole le souspréfet.

Relancer pour restructurer

Donner du temps au temps, personne n'a le temps, ni même beaucoup d'argent, peste Tomas Redondo. « Nous avons très peu de lauréats, alors que nous avons cherché à créer une dynamique auprès de nos adhérents qui représentent entre 400 et 500 entreprises et 5000 salariés. D'autres territoires - comme nos collègues Bretons par exemple - ressentent la même difficulté des PMI à attirer l'œil de ces commissions qui préfèrent privilégier de plus gros industriels. A peine 5% des projets aboutissent dans certains territoires. Il faudrait dans un premier temps pouvoir recycler des dossiers pour les rendre éligibles à d'autres financements ou accompagnements », suggère-t-il. L'IUMM a quand même mis la main à la poche pour le montage des dossiers (30 000€). « Et puis structurer cet effort de relance dans un schéma directeur propre à notre territoire. Parce que bon nombre d'entreprises ont la volonté de faire grossir leur activité, mais elles n'ont pas de foncier aisément accessible, ni assez de main d'œuvre qualifiée ou de cadres à former ou à recruter. Nous avons le sentiment d'être isolés sur ces sujets que l'on pourrait mettre sur la table à l'occasion de cette relance pour remédier à nos problèmes de développement industriel et nous ouvrir aux grands territoires métropolitains voisins.»

« L'Etat tente cependant de corriger le tir. »

L'Etat tente cependant de corriger le tir sur le plan financier et en matière de proximité avec l'aide de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'enveloppe nationale de 400M€, initialement pour le développement ou la relocalisation industrielle (création et extension de sites, modernisation et robotisation, nouveaux équipements, centre de formation) vient d'être rallongée de 300M€, le 23 mars dernier. Ce Fonds d'accélération des investissements industriels dont les décisions sont prises « au plus près du terrain par le préfet et le président du conseil régional » après une instruction par BPI France, avait à l'origine été doté dans notre région de 20M€ ; 26M€ supplémentaires ont été ajoutés à ces crédits pris en charge à part égales entre l'Etat et le Conseil régional.De son côté, Julien Fraysse presse les entreprises d'aller de l'avant avec, notamment, l'appel à projet lancé - ouvert jusqu'au 29 avril - par l'ADEME visant à soutenir - selon le jargon administratif - le « lancement de l'industrialisation et la commercialisation de nouveaux produits ou solutions présentant des externalités positives pour l'environnement ». Quels seront les critères de réussite de la mission du sous-préfet qui s'achèvera en 2022 ? « Le juge de paix sera indéniablement le travail accompli pour entreprendre des projets un peu complexes et de les mener à bien en s'appuyant sur toutes nos forces ». La relance et la concertation ont donc encore leur chance dans notre département, même si on est encore loin du projet de reconquête industrielle annoncé en fanfare, car il exige un travail de fond de l'Etat et des entreprises pour une politique industrielle cohérente.

Le plan France relance en Vaucluse : déjà une centaine de millions



Au premier mars, 101 dossiers ont été déposés pour bénéficier du plan France relance, dont 34 sur le volet 'Territoires d'industrie' qui a désigné 7 lauréats pour 24M€ d'investissement productif, plus un autre lauréat issu du secteur aéronautique (Egide) : Conserves Guintrand (Carpentras), Charles Faraud (Monteux), Volps finance (groupe Moscatelli à Entraigues-sur-la-Sorgue), Winlight system (Pertuis), Pellenc ST (Pertuis), Eurenco (Sorgues), et un autre dossier sans annonce officielle. En 2020, deux entreprises avaient été lauréates de l'appel à projet 'aide à la décarbonation', piloté par l'ADEME, Isover groupe Saint-Gobain (Orange) et Etex (Carpentras).

Sur l'aspect 'souveraineté' du plan, un projet de relocalisation est en cours de montage portant sur plusieurs millions et quelques dizaines d'emplois, selon Julien Fraysse, le sous-préfet à la relance qui espère l'aboutissement d'une autre initiative de même nature, éligible cette fois sur des fonds européens. Par ailleurs, 9 dossiers ont été déposés dans notre département pour une demande de subvention s'élevant à 6M€ pour le recyclage de friches industrielles. Enfin, la baisse des impôts de production, mi-février, atteignait 74M€ au profit d'un peu moins de 7 000 entreprises (cotisation sur la valeur ajoutée, cotisation foncière, plafonnement de la cotisation économique territoriale).

Les aides d'urgence en Vaucluse

- Prêt garanti par l'Etat : 1,03 milliards d'euros pour 7 734 entreprises*
- Fonds de solidarité : 232,19M€ pour 22 860 entreprises*
- Activité partielle : 170M€ pour 12 500 entreprises**
- Report d'échéances sociales : 113M€ pour 29 000 structures économiques dont 2 000 artisans et commerçant (1,8M€ de l'Urssaf)**
- Mesures fiscales : 10M€ (IS ou TS et TVA) pour 800 entreprises.**

*(source : préfecture du Vaucluse/chiffres arrêtés début avril 2021)

**(source : préfecture du Vaucluse/chiffres arrêtés entre le 1 et le 15 mars 2021)

Retrouvez ici les données relatives aux projets industriels soutenus dans le cadre de France Relance.

La Cove vous partage la boîte à outils de l'entrepreneur

Jusqu'au 22 avril, la <u>Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin</u> (Cove), sous sa marque économique la <u>Provence créative</u>, propose des 'webinaires' pour accompagner les entrepreneurs dans la réflexion et de lancement de leur projet. Découvrez les prochains rendezvous à ne pas manquer en avril.



Quel que soit votre profil (recherche d'emploi, reconversion professionnelle, étudiant, jeune en fin de parcours scolaire, salarié, etc.), au travers d'une série de rencontres virtuelles, la Cove vous donne l'occasion d'assimiler les différentes étapes nécessaires à votre lancement. Vous bénéficierez d'outils, d'idées et rencontrerez les acteurs locaux qui pourront vous accompagner tout au long de votre projet.

La Provence créative est une marque économique créée pour « fédérer les énergies positives des acteurs économiques du Ventoux et au-delà. » Par ses actions d'accompagnement, elle entend renforcer l'attractivité économique du territoire et améliorer son rayonnement, au travers du développement des entreprises.

Demandez le programme

Le vendredi 9 avril à 10h, le 'webinaire' aura pour thématique « reprendre ou créer un hébergement touristique ». Les intervenants partageront des éléments incontournables avant de se lancer : accompagnement, réglementation, formation, communication, démarche qualité. Avec : la <u>CCI de Vaucluse</u>, l'OTI (Office de tourisme intercommunal) <u>Ventoux-Provence</u> et la Cove.

Le mardi 13 avril 2021 à 10h, les échanges porteront sur l'entrepreneur engagé et responsable. Une session qui portera sur les améliorations et les changements dans la façon d'entreprendre afin de maximiser les chances de réussite. Avec : la CCI de Vaucluse et <u>France Active PACA</u> (Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Le jeudi 22 avril 2021 à 10h, la conférence aura pour thème « de ma cuisine à mon usine », un programme autour des parcours de réussite sur le territoire. Avec : le <u>RILE</u> (pépinière d'entreprises), <u>l'Etable cowork</u> et la Cove.

Les inscriptions se font en ligne via <u>ce formulaire</u>. Il vous est possible d'accéder au <u>replay des 'webinaires'</u> sur la chaine Youtube de la Cove.

6 entreprises vauclusiennes dans la nouvelle promotion de Rising Sud

Six entreprises vauclusiennes figurent parmi les 21 entreprises de la région à apparaître dans la 4e promotion de Rising Sud, l'agence de développement économique de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.



La <u>société de transformation et conservation de fruits Bedouin</u> de <u>Vincent Espasa</u> à Visan, <u>les chocolats Castelain</u> à Châteauneuf-du-Pape présidé par <u>Lionel Dosne</u>, <u>le groupe Rouby</u> dirigé à Avignon par <u>Nicolas Rouby</u>, <u>Hydro conseil</u> présidé à Châteauneuf-de-Gadagne par <u>Bruno Valfrey</u>, <u>La Bécanerie</u> dans la zone de Courtine à Avignon (<u>Laurent Henni</u> directeur général) et <u>Proexpace</u> dirigé à Sorgues par <u>Philippe Plessis</u> figurent parmi les 21 entreprises de la nouvelle promotion de <u>Rising Sud</u>, l'agence de développement économique de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. A cela s'ajoute <u>Ax'Eau</u> fondé à Châteaurenard, dans le bassin de vie d'Avignon, par <u>Cyril Muntzer</u>.

Dédié aux PME en forte croissance, ce programme régional d'accélération mené en partenariat avec <u>BPI France</u>, va permettre à ces lauréats de bénéficier de ce dispositif visant à les accompagner vers un changement d'échelle pendant 2 ans.

Initié en 2016, les 3 premières promotions de ce programme 'Sud accélérateur' ont déjà permis de soutenir une trentaine de PME régionales dont plusieurs 'pépites' de l'économie vauclusiennes : Claranor, Aroma zone, la Serpe, Everest isolation, Kulker, et Sterne.

+47% de chiffre d'affaires

Sur les 3 premières promotions, l'appui de <u>Rising Sud</u> se traduit notamment en 2020, et cela malgré l'impact de la crise du Covid, par +47% du chiffre d'affaires CA (+ 183M€), +80% du CA export (+ 50M€), +36% d'emplois en France (+635 emplois) et +19% d'emplois en région (+276 emplois).

- « La force de Sud accélérateur réside dans notre volonté de faire du sur-mesure et d'apporter un soutien actif aux PME avec un total support de nos équipes spécialisées, explique Bernard Kleynhoff conseiller régional, président de la commission économie, industrie, innovation, nouvelles technologies et numérique, et président de Rising Sud. Avec cet outil, nous impulsons une dynamique d'accélération complémentaire aux dispositifs existants, dédiés aux entreprises régionales qui vont devenir les championnes de demain. »
- « Nous nous réjouissons du lancement de cette 4° promotion de Sud accélérateur, qui est pour nous une nouvelle preuve de la vitalité du tissu économique régional et de l'engouement des dirigeants pour ce dispositif », complète <u>Guillaume Mortelier</u>, directeur exécutif de BPI France en charge de l'accompagnement.

Une nouvelle dynamique

Faisant partie de la 3^e promotion du dispositif, <u>Céline Laget</u>, dirigeante du fabricant de silicones et élastomères spéciaux Sterne à Cavaillon, insiste sur l'intérêt de l'accélérateur de la Région Sud : « cela a généré une nouvelle dynamique au sein de l'entreprise, à la fois une prise de conscience du potentiel, et une volonté de grandir ensemble. A titre personnel, les échanges avec mes pairs entrepreneurs et les modules de formation décuplent le dynamisme de croissance et de construction de l'avenir. »



La liste de tous les magasins vauclusiens concernés par la fermeture de demain

Comme <u>nous l'avions annoncé dans l'après-midi</u>, le passage du département en vigilance renforcée en raison de la dégradation de la situation sanitaire entraîne pour conséquence la fermeture des centres commerciaux de plus de 10 000 m² dans le département. La mesure, effective à compter de demain, samedi 27 mars 2021, est prise pour une durée de 4 semaines.

Sont ainsi concernés:

- Centre commercial Cap sud à Avignon
- Castorama Avignon
- Ikea Vedène
- Leroy Merlin Le Pontet
- Alinéa Le Pontet
- Galerie marchande Mistral 7 à Avignon
- Galerie marchande Avignon nord
- Galerie marchande Carrefour Courtine Avignon
- Galerie marchande Leclerc Apt
- Galerie marchande Auchan Cavaillon
- Galerie marchande Hyper U Pertuis
- Galerie marchande Carrefour Orange
- Galerie marchande Leclerc Carpentras
- Galerie marchande Leclerc Bollène
- Galerie marchande Leclerc Valréas

Dans ces établissements, hormis les pharmacies et les services publics, seuls les commerces proposant principalement une offre alimentaire restent ouverts.

Les commerces fermés bénéficieront naturellement des mesures de soutien renforcé mises en place par le Ministère de l'économie et des finances : fonds de solidarité renforcé, prêts garantis par l'État et activité partielle sans reste à charge.

Au regard de la situation sanitaire, les conventions de restauration collective temporaire permettant aux ouvriers du BTP de déjeuner au restaurant sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Les autres mesures appliquées dans le département

En outre, les mesures suivantes continuent de s'appliquer dans le Vaucluse :

- couvre-feu de 19h à 6h,
- interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique, hors manifestations revendicatives
- obligation du port du masque sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public pour toute



personne de onze ans et plus dans tout le département,

- interdiction de vente et de consommation d'alcool sur la voie publique de 19h à 6h,
- interdiction des soirées dansantes dans les établissements recevant du public dont l'ouverture n'est pas interdite, ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air,- interdiction des buvettes et points de restauration debout dans les établissements recevant du public et/ou itinérant dont l'ouverture n'est pas interdite, ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air.

Renforcement des contrôles, nouvelles opérations de dépistage et 'vaccinodrome'

Des contrôles renforcés seront réalisés par les forces de sécurité intérieure pour s'assurer du respect de ces mesures, avec l'appui des polices municipales.

Par ailleurs, « l'organisation de nouvelles opérations de dépistage, qui reposent sur le déploiement des brigades de médiateurs Covid dans les structures et établissements recevant du public concernés par des cas positifs ces derniers jours et le renforcement des tests en milieu scolaire, doit permettre de casser les chaînes de contamination, explique la préfecture de Vaucluse. Grâce à l'allocation de doses de vaccin supplémentaires, les centres de vaccination pourront ouvrir de nouveaux créneaux de rendez-vous dans les jours qui viennent, tandis que l'équipe mobile départementale va poursuivre son activité dans les communes les plus éloignées du département. Enfin, un centre de vaccination de grande capacité (6 000 vaccinations / semaine) ouvrira ses portes début avril. Cette stratégie, qui repose sur des mesures de ralentissement de la circulation virale et sur l'accélération de la couverture vaccinale, doit permettre collectivement et durablement d'endiguer l'épidémie. »

La dette des entreprises françaises atteint des sommets



L'endettement des entreprises atteint des sommets

Niveau d'endettement des entreprises exprimé en pourcentage du PIB dans les pays sélectionnés *







L'endettement des <u>entreprises françaises</u>, dont le niveau était déjà parmi les plus élevés au monde, continue de s'aggraver à cause de la crise du Covid-19 et atteint de nouveaux sommets. Les dernières <u>données</u> de la Banque des règlements internationaux ne sont disponibles que jusqu'au troisième trimestre 2020, mais elles montrent déjà une tendance négative assez frappante. Fin septembre, l'endettement brut des entreprises françaises (hors secteur financier) atteignait déjà plus de 169 % du PIB, soit une progression de près de 19 points de pourcentage sur un an. Comme le montre notre graphique, la dette des entreprises augmente fortement dans plusieurs pays où elle était déjà à un niveau élevé avant la crise, comme par exemple en Chine, au Canada et au Japon.

Le niveau élevé d'endettement en France résulte en grande partie des taux d'intérêt très bas des prêts accordés aux sociétés non financières ces dernières années. Avec la <u>situation économique</u> actuelle et l'octroi massif des prêts garantis par l'État dans le cadre du plan de soutien, l'aggravation est inéluctable et fait peser de gros risques pour les banques commerciales et l'ensemble du système financier français, comme le <u>rapportait</u> la Banque de France en début d'année.

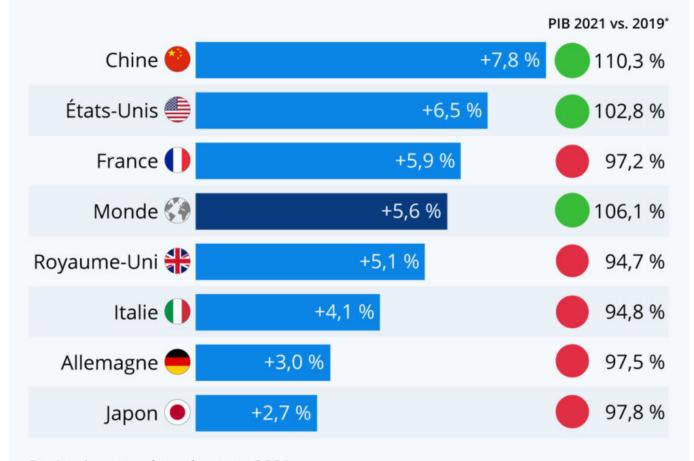
De Tristan Gaudiaut pour **Statista**

Économie internationale : quelle reprise en 2021 ?



Quelle reprise économique en 2021 ?

Prévisions de croissance du PIB en 2021 et comparaison du PIB prévu à la fin de l'année par rapport à 2019



Projections en date de mars 2021. * 100 % = niveau du PIB au T4 2019.

Source: OCDE













Les dernières perspectives économiques mondiales apportent quelques lueurs d'optimisme pour l'économie française. Dans son rapport du mois de mars, l'<u>OCDE</u> table sur une hausse du PIB de près de 6 % dans l'Hexagone en 2021, soit un taux de croissance jamais vu depuis 1973 et qui permettrait à la France d'enregistrer la plus forte reprise en Europe. Si ces projections se confirment, l'économie française afficherait également une performance supérieure à la moyenne mondiale, estimée pour l'heure à +5,6 %. Parmi les autres pays de la planète, seuls les États-Unis (+6,5 %), la Chine (+7,8 %), ainsi que l'Inde (+12,6 %), parviendraient à faire mieux.

Mais après la <u>récession massive subie l'année dernière</u>, l'économie française devra toutefois attendre 2022 afin de retrouver son niveau pré-pandémique. En effet, à la fin de l'année, il est estimé que la production économique du pays devrait se situer à environ 97 % du niveau atteint au quatrième trimestre 2019. Les États-Unis et la Chine apparaissent quant à eux en mesure d'absorber le choc du Covid-19 dès cette année, avec des projections qui leur donnent déjà un PIB supérieur au niveau pré-pandémique fin 2021.

De Tristan Gaudiaut pour **Statista**

Tout savoir sur le plan de relance économique avec la Cove

La Cove (Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin) organise un webinaire sur le thème 'Les mesures de relance économique'. Lors de cet événement gratuit, qui se déroulera ce lundi 22 mars de 14h30 à 15h15, <u>Julien Fraysse</u>, sous-préfet en charge de la relance auprès du préfet de Vaucluse présentera les principaux dispositifs du plan de relance et notamment ceux les plus méconnus des entreprises.

« Dans ce contexte de crise sanitaire, de nombreuses et diverses mesures ont été prises pour accompagner les entreprises à maintenir leurs activités mais aussi pour préparer l'avenir », expliquent Julien De Michele, chef de projet et responsable du service soutien aux entreprises et Alexandra Tchervenkoff, chargée de soutien aux entreprises au sein de la DDET (Direction du développement économique et touristique) de la Cove qui animeront ce rendez-vous destinés aux entrepreneurs du territoire.

Un temps d'échange est d'ailleurs ensuite prévu avec les représentants des entreprises présents lors de ce webinaire.



Inscription et renseignements Compléter le formulaire <u>ICI</u>, avant le 22 mars 2021 à 9h (le lien du webinaire vous sera envoyé ultérieurement).

Pour tout renseignement, vous pouvez également contacter la Direction du développement économique et touristique de la Cove - Service soutien aux entreprises : 04 90 67 69 24 ou contact@laprovencecreative.fr

Tricastin: Orano mise sur le top de l'Isotope



Orano vient de lancer le chantier de construction de son futur laboratoire isotopes stables implanté sur son site de Tricastin. Avec cette nouvelle activité hors du domaine du nucléaire le



groupe entend capitaliser sur son savoir-faire en développant une offre destinée aux domaines de la santé, de la recherche et de l'industrie.

Les travaux du nouveau laboratoire isotopes stables ont débuté sur le site <u>Orano de Tricastin</u>. Le futur bâtiment de 3 200m2 comprendra une partie consacrée à la production (2 000m2), une dédiée à la recherche et au développement ainsi qu'une autre partie composée de bureaux et de salles de réunion. Cet investissement de 15M€ doit être opérationnel dans le courant du second semestre 2023 afin de mener à bien les premières productions commerciales. Près de 150 personnes (dont 90% provenant d'entreprises régionales) interviendront durant le chantier de construction et une vingtaine d'ingénieurs et de techniciens composera ensuite l'équipe de ce laboratoire unique en France.

Traitement contre le cancer et microprocesseur quantique

S'appuyant sur les mêmes technologies développées pour transformer l'uranium dans son usine de conversion Philippe-Coste (pour la fluoration) ainsi que dans celle de Georges-Besse II (pour la centrifugation), toutes deux à Tricastin, Orano veut donc lancer la production d'isotopes stables.

« Ce futur laboratoire est un concentré du savoir-faire des équipes du site Orano Tricastin, c'est le développement de procédés issus de nos usines nucléaires pour de nouvelles applications en France hors du domaine nucléaire », résume <u>Jean-Luc Vincent</u>, directeur des nouvelles activités Orano chimie-enrichissement.

Ce procédé permet ainsi d'élaborer des formes non radioactives des atomes. Ces isotopes stables sont utilisés, en raison de leurs propriétés particulières, dans un grand nombre d'applications, notamment dans les domaines de la santé (radio-médicaments dans le cadre de traitement contre le cancer), de la recherche fondamentale (conception de puce informatique quantique en silicium composé à 99,9% d'isotope 28 contre 92% avant traitement) et de l'industrie (amélioration de la performance des lasers, de la résolution des imageries à résonance magnétique...).

Ces éléments stables enrichis sont également utilisés dans un grand nombre d'autres secteurs de pointe comme la biologie des organismes, la physiologie, la microbiologie, la chimie, la climatologie, la géochimie, la géophysique et la physique par exemple.

Un objectif de 10M€ de chiffre d'affaires par an

L'objectif de la nouvelle installation, qui bénéficiera d'un haut niveau de sécurité afin d'en préserver les procédés de fabrication, est d'atteindre un chiffre d'affaires annuel de l'ordre 10M€ à l'horizon 2025/2030. On est bien loin du milliard d'euros générés chaque année par la plateforme Orano-Tricastin (en intégrant le site de Malvési à Narbonne qui lui est rattaché). Pour autant, l'implantation de ce futur laboratoire est loin d'être anecdotique pour le groupe qui voit là l'occasion de 'dénucléariser' son image. Il ne s'agit pourtant pas de tourner le dos à ce qui fait la spécificité de ce site industriel regroupant 2 500 emplois directs et 2 000 emplois indirects.

« Orano Tricastin est une plateforme industrielle de référence, forte de près de 60 ans de savoir-faire, rappelle ainsi <u>Jean-Jacques Dreher</u>, directeur d'Orano Tricastin. Elle regroupe l'ensemble des activités de chimie (conversion, défluoration et dénitration) et d'enrichissement de l'uranium. L'activité conversion d'Orano représente 25% de la capacité mondiale. L'usine Georges Besse II est la plus grande usine d'enrichissement en Europe. La production d'uranium enrichi, à usage civil, permet de livrer 70





réacteurs dans le monde. Cela permet d'alimenter 90 millions de foyers par an en énergie bas-carbone, soit l'équivalent de la population de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. »

1/3 du marché en ligne de mire

On l'a bien compris, le nucléaire restera le pilier de l'activité du groupe qui a investi plus de 5 milliards d'euros ces 15 dernières années pour renouveler son outil industriel sur ce territoire où 50% des employés résident dans la Drôme, 20% dans le Vaucluse, 20% dans le Gard et 10% en Ardèche.

Pour autant, le futur laboratoire isotopes stables entend capitaliser sur la crédibilité d'Orano comme acteur sur ce marché tout en proposant une alternative française aux clients, étrangers pour la plupart. S'il s'agit d'un marché de niche, on parle d'une production de quelques dizaines de kilos pour des matières solides et de quelques centaines de kilos pour des gaz, le but est de capter environ un tiers de ce marché où seul des concurrents Russes et Néerlandais existent à ce jour.



Unique en France, le futur laboratoire isotopes stables d'Orano à Tricastin devrait être pleinement opérationnel dans le courant du second semestre 2023.